

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Secrétariat général pour les affaires régionales
Affaire suivie par : Julie GOMIS
Tél. : 05 56 90 65 68
julie.gomis@nouvelle-aquitaine.gouv.fr

Bordeaux, le 21 janvier 2020

Bilan de l'utilisation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – Exercice 2019

Conformément à l'article L.2334-42 du CGCT, vous trouverez ci-dessous le bilan d'utilisation de la DSIL au 31 décembre 2019.

1) Répartition de la DSIL en Nouvelle-Aquitaine

Le montant de la DSIL en 2019 s'est établi à 51 293 598,81€ pour la région Nouvelle-Aquitaine :
- 50 115 998,00€ : dotation initiale
- 1 177 600,81€ : dégel du 18 décembre 2019

2/ Répartition initiale de la DSIL en région

La dotation a été répartie en deux enveloppes :

- une enveloppe d'un montant de 17 000 000€ dédiée au financement des contrats de ruralité. Ce montant correspond à celui affecté à cette contractualisation l'an dernier, permettant ainsi d'assurer une continuité de l'effort de l'État en la matière et de respecter les engagements pris auprès des collectivités locales. Cette enveloppe est répartie entre les 12 départements de la région (1M€ « forfaitaire » par département ; 5M€ partagés par département selon la population des communes rurales et des communes appartenant à des unités urbaines de moins de 50 000 habitants).

- une enveloppe d'un montant de 33 115 998€ consacrée au financement des grandes thématiques ou priorités nationales identifiées par l'article L2334-42 du CGCT. La programmation de cette enveloppe régionale a débuté dès juin, à partir des propositions des préfets de département.

Le montant des enveloppes réparties par département :

Département	Enveloppe DSIL « Grandes priorités nationales »	Enveloppe DSIL « Contrats de ruralité »	Total DSIL 2019
Charente	2 051 033 €	1 319 880 €	3 370 913 €
Charente-Maritime	3 364 724 €	1 730 212 €	5 094 936 €
Corrèze	1 265 509 €	1 227 977 €	2 493 486 €
Creuse	626 124 €	1 156 048 €	1 782 172 €
Dordogne	1 690 000 €	1 385 259 €	3 075 259 €
Gironde	8 208 528 €	1 861 045 €	10 069 573 €
Landes	2 522 027 €	1 507 176 €	4 029 204 €
Lot-et-Garonne	1 743 860 €	1 367 160 €	3 111 020 €
Pyrénées-Atlantiques	3 981 312 €	1 334 712 €	5 316 025 €
Deux-Sèvres	1 963 445 €	1 423 935 €	3 387 380 €
Vienne	3 184 759 €	1 426 195 €	4 610 955 €
Haute -Vienne	2 514 676 €	1 260 400 €	3 775 077 €
Total	33 115 998,00	17 000 000,00	50 115 998,00

3) Bilan financier au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, le montant total engagé budgétaire s'élève à 51 285 229,26€ soit 99,98€ de l'enveloppe déléguée. Un problème technique sur CHORUS au moment de la clôture budgétaire, ponctionnant temporairement 8 369,25€ sur le montant du disponible de la DSIL, a empêché l'engagement juridique de cette somme.

Ci-dessous le bilan financier de l'enveloppe DSIL 2019 :

Notons que la fongibilité permise entre enveloppes départementales explique les différences entre le prévisionnel et l'exécuté.

Département	Enveloppe DSIL « Grandes priorités nationales »	Enveloppe DSIL « Contrats de ruralité »	Degel	Total DSIL 2019	Total Coût opérations 2019	Taux d'intervention	Nombre opérations
Charente	2 051 033,00 €	1 319 880,00 €		3 370 913,00 €	12 396 015,86 €	27%	34
Charente-Maritime	3 364 724,00 €	1 730 212,00 €		5 094 936,00 €	37 168 270,28 €	14%	43
Corrèze	1 265 509,00 €	1 227 977,00 €		2 493 486,00 €	11 489 131,66 €	22%	34
Creuse	593 287,00 €	1 188 885,00 €		1 782 172,00 €	9 281 689,12 €	19%	26
Dordogne	1 690 000,00 €	1 385 259,00 €		3 075 259,00 €	18 723 428,00 €	16%	17
Gironde	8 208 528,00 €	1 861 045,00 €	621 743,75 €	10 691 316,75 €	54 854 118,11 €	19%	27
Landes	2 522 027,00 €	1 507 176,00 €		4 029 203,00 €	20 015 555,00 €	20%	34
Lot-et-Garonne	1 743 860,00 €	1 367 160,00 €	208 308,00 €	3 319 328,00 €	12 431 323,19 €	27%	18
Pyrénées-Atlantiques	3 981 312,00 €	1 334 712,00 €		5 316 024,00 €	32 285 769,30 €	16%	29
Deux-Sèvres	1 963 445,00 €	1 423 935,00 €	339 181,81 €	3 726 561,81 €	44 319 525,00 €	8%	29
Vienne	2 684 759,00 €	1 926 195,00 €		4 610 954,00 €	19 491 851,67 €	24%	51
Haute -Vienne	2 514 676,00 €	1 260 400,00 €		3 775 076,00 €	18 716 366,66 €	20%	34
Total	32 583 160,00	17 532 836,00	1 169 233,56	51 285 229,56	291 173 043,85	18%	376

Les projets soutenus sont consultables sur le site internet de la préfecture de région : www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Actualites/Collectivites-locales/Dotation-de-soutien-a-l-investissement-local

4) Collectivités bénéficiaires

Type de collectivités	Montant DSIL 2019	%
communes	31 948 371,69 €	62%
EPCI	19 336 857,87 €	38%
total	51 285 229,56	100,00 %

Typologie de communes	Montant DSIL 2019	%
commune urbaine +50 000hab	12 031 546,00 €	38%
commune urbaine -50 000hab	10 913 701,64 €	34%
commune rurale	9 003 124,05 €	28%
Total	31 948 371,69	100,00 %

Typologie EPCI	Montant DSIL 2019	%
communauté d'agglomération	9 195 375,30 €	48%
communauté de communes	8 286 975,57 €	43%
communauté urbaine	1 564 800,00 €	8%
PETR	150 000,00 €	1%
syndicat	139 707,00 €	1%
métropole	0,00 €	0%
Total	19 336 857,87	100,00 %

5) Type de projets soutenus

5.1. Répartition des crédits selon les thématiques nationales prioritaires (hors contrat de ruralité)

Type de projets	Montant DSIL 2019	%
1 - Rénovation thermique	5 506 886,75 €	16,32 %
2 - Mises aux normes et sécurisation équipements publics	5 956 945,00 €	17,65 %
3 - Développement mobilité et construction logement	8 863 145,00 €	26,26 %
4 - Numérique et téléphonie mobile	226 438,00 €	0,67 %
5 - Développement infrastructures publics	4 544 190,00 €	13,46 %
6 - Construction et rénovation des bâtiments scolaires	8 654 788,81 €	25,64 %
Total	33 752 393,56	100,00 %

5.2. Grand plan d'investissement

Au 31 décembre 2019, 19,7M€, soit 38,5% de l'enveloppe régionale, ont été engagés sur des projets respectant deux axes du Grand plan d'investissement (GPI) : « réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics » et « soutenir le développement de solutions de transports innovants et répondant aux besoins des territoires ».

➤ Au titre de la priorité « réduction de l'empreinte thermique des bâtiments publics », 75 projets ont bénéficié d'une subvention DSIL à hauteur de 11,3M€.

➤ Au titre de la priorité « transports durables », 31 projets ont bénéficié d'une subvention DSIL à hauteur de 8,4M€.

5.3. Action cœur de ville

14,4M€, soit plus de 28 % de l'enveloppe régionale, ont été programmés en faveur des 22 villes moyennes inscrites dans le programme « Action Cœur de Ville ».